

Perfectionnements aux stylos à bille.Société à responsabilité limitée dite : ÉTIENNE PANICI & C^{ie} résidant en France (Seine).**Demandé le 27 novembre 1950, à 13^h 23^m, à Paris.**

Délivré le 25 février 1953. — Publié le 22 mai 1953.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

On sait que les stylos à bille comportent un réservoir constitué par un tube communiquant librement et de façon permanente avec l'atmosphère du côté opposé à la bille, la section de ce tube étant déterminée en fonction de la viscosité de l'encre, de manière que ce tube puisse être considéré comme capillaire, c'est-à-dire que malgré sa communication avec l'atmosphère, l'encre soit retenue dans le tube par les phénomènes de capillarité.

L'expérience a montré néanmoins que la viscosité de l'encre et par suite sa tension capillaire, varie en fonction de la température de sorte que dans certaines conditions de température et éventuellement de pression atmosphérique, l'encre risque de s'écouler par le côté opposé à la bille. Les réservoirs capillaires de tels stylographes sont toujours, dans la pratique, engagés dans une monture agissant à la fois pour la décoration et pour la tenue en main du porte-plume. Ces montures, dans lesquelles est toujours ménagé un orifice permettant à la pression atmosphérique de se transmettre à l'extrémité du tube du réservoir, ne sont pas ajustées de façon étanche, de sorte que l'encre s'écoulant éventuellement du tube capillaire risque de fuir au point d'assemblage de la monture décorative et de la tête porte-bille.

Conformément à l'invention, on emboîte sur le tube capillaire, du côté ouvert, c'est-à-dire du côté opposé à la tête porte-bille, un tube fermé ajusté sur le tube capillaire par un joint et présentant simplement un orifice de très petite dimension pour la transmission de la pression atmosphérique au tube capillaire. L'espace annulaire compris entre ce tube et le tube capillaire peut être garni d'une matière absorbante ou calorifuge. Ce tube récepteur peut être assemblé sur le tube capillaire de façon à permettre éventuellement son démontage et réassemblage d'une façon courante. C'est l'ensemble ainsi constitué qui est ensuite inséré dans la monture décorative usuelle.

Le dessin annexé montre à titre d'exemple une

réalisation de l'invention, combinée avec un modèle du type le plus simple, c'est-à-dire constitué par un simple tube en une matière quelconque telle que résine synthétique, ébonite, etc., ajusté sur la tête porte-bille.

Sur ce dessin, on a représenté en 1 le tube capillaire usuel muni à une extrémité de la tête porte-bille 2 et ouvert librement en 3 à l'extrémité opposée.

Conformément à l'invention, on emboîte sur ce tube 1 et du côté de l'orifice 3, un deuxième tube 4 éventuellement en même matière que le tube 1, ajusté en 5 sur ce tube 1, muni latéralement et de préférence vers l'extrémité opposée à l'orifice 3, d'un petit orifice de rentrée d'air 6, et de dimension suffisante pour réserver entre lui et le tube 1 un espace annulaire 7.

Cette cartouche est ensuite adaptée à une monture 8 de type quelconque constituée dans l'exemple considéré par un tube venant s'emboîter sur la tête 2 et munie, elle aussi, d'un petit orifice de rentrée d'air 9.

Conformément à l'invention, l'espace 7, avec ou sans sa matière absorbante 10, entre le tube capillaire 1 et le tube protecteur 4, sert de réceptacle pour l'encre pouvant s'échapper du tube capillaire, ce qui évite les souillures dues à l'encre tant sur la cartouche elle-même au cours de ses manutentions avant d'être livrée à l'utilisateur comme cartouche de rechange, que sur la monture elle-même par suite de l'écoulement par le raccord non étanche prévu entre cette monture 8 et la tête 2.

On observera que l'espace annulaire 7 constitue d'ailleurs un écran isolant le tube capillaire lui-même contre les variations de température modifiant la viscosité de l'encre et permet par suite un écoulement plus régulier de l'encre vers la bille.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet un perfectionnement aux réservoirs capillaires des stylographes à bille ouverts normalement et constamment du côté opposé

à la bille pour être soumis à la pression atmosphérique, et porte sur les principaux points suivants :

a. Du côté opposé à la tête porte-bille, le tube capillaire est emboîté dans un tube fermé muni simplement d'un petit orifice de communication avec l'atmosphère, l'ensemble ainsi constitué étant destiné à venir s'emboîter dans une monture de type quelconque;

b. L'espace compris entre le tube capillaire et le tube dans lequel il est emboîté est garni d'une matière absorbante ou calorifuge.

Société à responsabilité limitée dite : ÉTIENNE PANICI & C^{ie}.

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÉNE, André ARMENGAUD et G. HOUSSARD.

N° 1.028.424

Société à Responsabilité Limitée dite :
Étienne Panici & C^{ie}

Pl. unique

